

tenant compte des normes de sécurité et des intérêts des industries nationales. Si un service fourni par votre société correspond à une demande et qu'aucune société locale n'est capable d'offrir le même, alors les autorités aériennes responsables peuvent l'autoriser avant la libéralisation prévue par l'ALENA.

**Tableau 1 : Calendrier de la libéralisation, par pays**

<b>CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES SERVICES AÉRIENS SPÉCIALISÉS</b>				
	<b>1<sup>er</sup> JANVIER 1994</b>	<b>1<sup>er</sup> JANVIER 1996</b>	<b>1<sup>er</sup> JANVIER 1997</b>	<b>1<sup>er</sup> JANVIER 2000</b>
<b>CANADA</b>	CARTOGRAPHIE, LEVÉS, PHOTOGRAPHIE, GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, PUBLICITÉ, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE	CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	EXCURSION AÉRIENNE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE, INSPECTION, SURVEILLANCE	PULVÉRISATION PAR AÉRONEF
<b>ÉTATS-UNIS</b>	CARTOGRAPHIE, LEVÉS, PHOTOGRAPHIE, GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, PUBLICITÉ, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE	CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	EXCURSION AÉRIENNE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE, INSPECTION, SURVEILLANCE	PULVÉRISATION PAR AÉRONEF
<b>MEXIQUE</b>	GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE		PUBLICITÉ, EXCURSION AÉRIENNE, CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	INSPECTION, SURVEILLANCE, CARTOGRAPHIE, PHOTOGRAPHIE, LEVÉS, PULVÉRISATION PAR AÉRONEF

**c) Permis d'exploitation**

**(i) Traitement national**

Une fois que le service aura été libéralisé, chaque Partie sera obligée de donner aux fournisseurs qualifiés de services aériens spécialisés des autres Parties l'autorisation